

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 V 291** Vœu relatif aux partenariats public privé (PPP).

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 – modifiée par les lois n°2008-735 et n° 2009-179 – relative aux contrats de partenariat public-privé (PPP) et ouvrant la possibilité pour les collectivités de confier à une entreprise une mission globale ayant pour objet la construction, la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement ;

Considérant les très nombreuses réserves émises par la Cour de Comptes, dès 2008 et renouvelées en 2011, relatives aux surcoûts importants pour la collectivité de tels montages financiers ;

Considérant l'exemple du marché d'attribution de l'écotaxe au consortium Ecomouv', mis en lumière par l'actualité récente et dont le classement des offres a été signé par Mme Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie de l'époque ;

Considérant que ce marché a conduit à un contrat particulièrement avantageux pour l'entreprise privée avec à la clé une captation de près de 20% des recettes à venir, soit un rendement dix fois supérieur à la moyenne, et cela au détriment des contribuables et de la collectivité ;

Considérant que ce dernier exemple illustre les surcoûts des marchés PPP, dénoncés par la Cour des Comptes, et témoigne pour le moins d'une gestion négligente des deniers publics ;

Considérant qu'une municipalité peut recourir à des modes de financements à un coût nettement inférieur à celui d'un partenariat public-privé ;

Sur proposition de M. Ian BROSSAT, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

S'engage :

A ne pas recourir à des montages financiers de type partenariat public-privé.